

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUES
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie

BILAN 2002

Depuis sa création en 1998, le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) œuvre avec l'objectif d'accompagner et de soutenir les familles de disparu(e)s, pour les aider à réaliser leurs démarches auprès des autorités concernées et à sortir de la situation d'exclusion économique et sociale dans laquelle elles se trouvent. Il s'agit également pour le CFDA d'alerter les opinions publiques ainsi que les gouvernements européens et les instances internationales sur le sort des disparu(e)s et dénoncer la gravité de la situation.

A cet effet, le Collectif multiplie les rencontres avec des personnalités politiques, participe à de nombreuses conférences, sensibilise les opinions publiques à travers la presse internationale et les organisations non gouvernementales de droits de l'homme. Surtout, le travail quotidien du CFDA consiste à apporter un soutien psychologique et matériel aux familles en Algérie et à constituer des dossiers sur chaque cas de disparition en vue de les faire parvenir au Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires.

De manière plus spécifique, le Collectif s'était fixé pour objectifs principaux en 2002 :

- Le renforcement du bureau ouvert à Alger en 2001, notamment par le recrutement de deux personnes, l'organisation de formation pour les familles, leurs représentants et les membres du bureau d'Alger, sur le fonctionnement du groupe de travail et la base de données.
- L'accélération de la collecte et du traitement des dossiers de disparu(e)s, qui nécessitent souvent un complément d'information auprès de la famille, et la création d'un site Internet.
- L'organisation de manifestations, ponctuelles ou régulières, en Algérie, en France et en Europe, notamment à l'occasion de la signature de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne.

Ces objectifs généraux pour 2002 ont en partie été réalisés. Le bureau d'Alger a ainsi pu commencer à fonctionner de manière effective. Le Collectif a réussi à installer une véritable structure en Algérie, avec une coopération accrue entre le bureau d'Alger et les comités locaux.

Toutefois, la réorganisation prévue du CFDA à Paris, avec notamment le développement des activités portant sur l'alimentation de la base de données et la création du site Internet, ne s'est pas réellement matérialisée, faute de moyens suffisants. De fait, l'association a porté son activité à Paris sur la recherche des financements utiles au renforcement et au développement de l'action des familles de disparus en Algérie et sur la mise en conformité des dossiers de disparu(e)s par rapport aux critères du Groupe de travail des Nations unies. C'est dans ce cadre que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Secrétariat du Groupe de travail pour fixer les critères de recevabilité des dossiers transmis par le Collectif.

Enfin, la signature de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne a été l'occasion de mener une campagne auprès des parlementaires européens puis des parlementaires nationaux en vue de les appeler au respect de la clause des droits de l'homme, incluse dans ces accords d'association.

ACTIVITÉS EN ALGÉRIE

Du 4 au 18 janvier 2002, le Collectif a procédé à une réorganisation du bureau d'Alger, lui permettant, après son ouverture récente (septembre 2001), de pouvoir réaliser un travail efficace. En effet, il est rapidement apparu que son fonctionnement nécessitait une formation adaptée du personnel sur place, l'acquisition de matériels divers et le recrutement de personnels permanents,

les bénévoles ne suffisant pas pour assurer le fonctionnement du bureau. Pour cela, deux personnes ont été formées au traitement des dossiers, ainsi que d'autres membres bénévoles. Trois personnes sont désormais chargées de l'accueil des familles, de la préparation et du suivi des dossiers, de la traduction des témoignages, des contacts avec les différentes institutions algériennes, de la gestion du bureau et des relations avec la presse. En outre, un calendrier de permanences a été mis en place afin de permettre aux représentants du bureau de SOS disparus d'assurer une présence continue. Ceci s'effectue également dans le souci d'entretenir la mobilisation, de motiver les familles et de leur permettre d'investir l'espace public.

Ce déplacement du CFDA en Algérie a donc permis d'identifier les besoins du bureau et de le pourvoir en matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, logiciels, photocopieuse, fournitures diverses), dotant le bureau des moyens matériels nécessaires à son fonctionnement. Cela permet notamment un travail conjoint, plus efficace, sur la base de données. Il a cependant fallu former les personnels du bureau afin qu'ils puissent manier cette base de données.

Par ailleurs, lors de son déplacement en Algérie en septembre 2002, le Collectif a mis en place un programme d'action. C'est dans ce cadre qu'à l'occasion des élections locales d'octobre 2002, une lettre ouverte a été envoyée à tous les partis politiques afin de les appeler à se prononcer pendant la campagne sur la question des disparitions forcées en Algérie. L'association, devant le silence de ces partis politiques, a décidé de participer aux meetings des partis candidats pour interpeller directement les hommes politiques. Malheureusement, aucun parti candidat n'a fait référence au problème des disparitions forcées pendant la campagne.

L'activité du Collectif à Alger a aussi consisté en des visites régulières des différents comités locaux de SOS Disparu(e)s, ainsi que dans plusieurs wilayas afin de recueillir des témoignages nouveaux. Ces visites ont permis la constitution de centaines de nouveaux dossiers. Il s'est également agi pour le Collectif de tisser des liens entre les différents comités locaux de SOS Disparu(e)s. Ces rencontres ont notamment été l'occasion pour le Collectif de présenter les activités du bureau de Paris aux comités et aux familles de disparu(e)s et de les former sur la constitution des dossiers. Ainsi, lors de son déplacement en Algérie en janvier 2002, le CFDA a invité les différents comités à venir se rencontrer à Alger, afin de lier connaissance, d'étudier un programme d'actions commun et de coordonner cette action.

Enfin, un soutien psychologique et juridique continue d'être apporté aux familles de disparu(e)s, notamment sous forme de réunions de groupes, avec des avocats algériens pour le soutien juridique et une psychologue au sein du bureau d'Alger pour le soutien psychologique. Le soutien juridique passe également par la formation des cadres associatifs et des représentants des familles en matière de démarches administratives ou de recherche de témoins. De même, des formations pratiques sont apportées au bureau par des mères de disparu(e)s (couture, informatique, alphabétisation).

Mémoire des familles de disparu(e)s en Algérie

L'année 2002 a été marquée en Algérie par la volonté des autorités algériennes de régler définitivement le dossier des disparu(e)s avant la fin de l'année. Me Farouk Ksentini, Président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH), a en effet déclaré à plusieurs reprises qu'il envisageait de proposer aux familles de disparu(e)s une indemnisation, assortie de l'établissement d'un certificat de décès du proche disparu.

Ces déclarations ont provoqué chez les familles des interrogations sur l'accueil à donner à ces mesures, et le CFDA a organisé des réunions et des discussions sur le sujet. Il s'est essentiellement agi de les sensibiliser à propos des projets de la CNCPPDH. Certaines familles ont en effet déjà été convoquées par les autorités en vue de constituer un dossier d'indemnisation, laquelle serait, selon

les familles convoquées, assortie de l'octroi d'un certificat de décès et de déclarations visant à dégager les autorités de toute responsabilité dans le dossier des disparu(e)s. Les familles se sont finalement entendues pour approuver l'idée d'une indemnisation, mais sans lien avec l'octroi de certificats de décès.

Le Collectif a alors demandé à rencontrer le Président de la CNCPPDH et a décidé de réunir au bureau d'Alger les familles de disparu(e)s et leurs représentants. Cette réunion a eu lieu le 4 septembre 2002. Les six comités d'Alger, Constantine, Mostaganem, Oran, Rélizane et Sétif ont discuté et adopté un Mémoire qui définit les principes de base du règlement du dossier dans une démarche commune. Ce texte, remis le 5 septembre 2002 à Me Farouk Ksentini, Président de la CNCPPDH, rappelle notamment le combat mené depuis plusieurs années par les familles des disparu(e)s pour tenter de retrouver leurs proches et dénonce la mauvaise volonté des autorités algériennes ainsi que les entraves (menaces, intimidations...) à l'encontre de ces familles. Les familles appellent également à la mise en place d'un processus pour établir la vérité sur les disparitions et refusent le traitement du dossier par la seule indemnisation des familles de disparu(e)s.

Lors de la rencontre des familles avec le Président de la CNCPPDH, celui-ci a assuré qu'il était favorable à une « commission d'enquête telle qu'elle était mentionnée dans le Mémoire » et à la venue du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées. Cette réunion s'est achevée avec l'assurance que le rapport annuel de la Commission serait accompagné du Mémoire et transmis au Président de la République. Il est à noter que, dans le Mémoire, les familles appelaient à la « mise en place d'un processus contradictoire et individualisé d'établissement de la vérité sur les disparitions » et non d'une commission d'enquête. Par ailleurs, la CNCPPDH n'a toujours pas remis son rapport annuel (prévu pour mars 2003) et il semble que le Mémoire soit resté lettre morte auprès du Président de la République algérienne.

Cependant, il semble aujourd'hui que l'idée de clore définitivement le dossier des disparu(e)s à court terme ne soit plus à l'ordre du jour au sein de la Commission nationale consultative, et on peut penser que le Mémoire des familles de disparu(e)s a eu une influence sur la politique des autorités algériennes dans la façon de régler le problème des disparitions.

Conférences et rencontres

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, par ses actions répétées de sensibilisation auprès des représentants politiques des pays étrangers, a permis au bureau d'Alger de participer à de nombreuses rencontres portant sur la problématique des disparitions forcées. Ainsi, différentes missions diplomatiques ont rendu spontanément visite au siège à Alger. C'est le cas du Consul chargé des droits de l'homme auprès de l'Ambassade des Etats-Unis en Algérie, M. Andrew Mitchell, ainsi que Mme Joanna Levinson, officier politique au sein du bureau « droits de l'homme, démocratie et travail » au Département d'Etat américain, en janvier 2002. Le dossier des disparu(e)s et les méthodes de travail de l'association leur ont été présentés. De même, une délégation parlementaire de l'Ambassade de Belgique était reçue au bureau d'Alger le 25 juillet 2002, ainsi que M. H. Schutte et M. E. Weststrate, chargés de mission pour l'Algérie auprès de l'Ambassade des Pays-Bas, le 12 septembre 2002. Le 24 septembre, le bureau recevait la visite de la délégation de Grande-Bretagne. En novembre, c'est la nouvelle responsable des droits de l'homme à l'Ambassade des Etats-Unis, Melle E. Tariot, qui a demandé à rencontrer le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie. Ces visites montrent l'impact du travail effectué en amont par le Collectif, au travers des contacts pris auprès des représentations diplomatiques et des conférences organisées dans différentes enceintes internationales.

De même, des rencontres et conférences avec les organisations internationales et régionales de droits de l'homme ont eu lieu, permettant d'alimenter le réseau de relations qu'entretient le

Collectif. Le 27 juillet 2002, était organisée une table ronde à l'initiative de Freedom House, sur le thème du rôle de la société civile dans le règlement du problème des disparitions. Le 25 octobre, le bureau d'Alger recevait la visite de M. E. Goldstein (*Human Rights Watch*) qui a étudié les dossiers de disparu(e)s et écouté les mères.

ACTIVITÉS EN FRANCE

Sensibilisation de l'opinion publique

La réalisation de la mission du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie passe nécessairement par la diffusion du problème des disparitions forcées en Algérie auprès de l'opinion publique française et internationale. Pour cela, le CFDA publie une lettre d'information trimestrielle visant à traiter des derniers développements concernant les disparitions, à rendre compte des conférences, visites et rassemblements du collectif, ainsi qu'à lancer des appels d'urgence concernant une ou plusieurs personnes dont la liberté serait arbitrairement mise en danger en Algérie. Sur ce point, le Collectif émet régulièrement des communiqués de presse sur des événements particuliers, notamment lors de violences commises à l'égard des familles de disparu(e)s, en cas d'intimidation des autorités ou de disparition d'une personne en Algérie.

De plus, le Collectif élabore et publie des rapports à la suite des différentes conférences. C'est notamment le cas du rapport publié avec l'association Solidarité avec les détenus libanais (SOLIDA) à la suite du colloque organisé en avril 2002 dans le cadre de la Coalition Euro-Méditerranéenne, sur le thème « pouvoirs publics et disparitions forcées en Algérie et au Liban », à Barcelone et Valence (Voir *infra*).

Le CFDA a également reçu à Paris, durant une semaine, une délégation de l'organisation *Human Rights Watch*. Les dossiers de disparu(e)s ont ainsi été examinés au cas par cas avec le Collectif, en vue de l'élaboration du rapport sur les droits de l'homme en Algérie, publié en mars 2003.

En outre, le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie s'est réuni avec plusieurs organisations de droits de l'homme (Algérie - Droits de l'Homme pour Tous (ADHT), Amnesty International France, L'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), France Libertés, La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), La Ligue française des droits de l'homme (LDH), Reporters sans frontières (RSF), Vérité et Justice pour l'Algérie), afin d'élaborer un programme de conférences et de manifestations à l'occasion de l'année de l'Algérie en France, en 2003. Une affiche commune a notamment été réalisée pour sensibiliser l'opinion publique française.

Pour toutes ces activités, le Collectif est partenaire de certaines organisations nationales et internationales : Amnesty International France, l'ACAT, ADHT, La FIDH, France Libertés, Hourrya Libertés, La LADDH, La LDH, Vérité et Justice pour l'Algérie.

Enfin, Le Collectif a été sollicité par les deux rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture et les exécutions sommaires, afin d'obtenir des informations concernant des cas de torture ou d'exécutions sommaires signalés dans certains dossiers de disparitions forcées.

L'intervention de Nassera Dutour au procès de l'auteur de La sale guerre

Le 4 juillet 2002, Nassera Dutour, porte-parole du Collectif, a été citée comme témoin par les avocats de la défense, dans le procès en diffamation intenté par le Général Khaled Nazzar contre Habib Souaïdia, auteur de *La sale guerre*, qui s'est déroulé du 5 au 7 juillet, devant le Tribunal de grande instance de Paris.

Elle y a évoqué le drame lié à la disparition de son fils, enlevé le 30 janvier 1997 à Alger par les services de sécurité, et a longuement décrit les motifs qui l'ont menée à créer le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie. Elle a ainsi évoqué le parcours d'une femme qui parvenait à faire enregistrer une plainte au commissariat après des démarches interminables, les propos d'un policiers lui décrivant ses fonctions lors des arrestations. Elle est également revenue sur son entretien avec Rezzag-Bara, à l'époque président de l'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH), qui lui avait froidement annoncé que son fils s'était simplement volatilisé.

Recherche de financements

Une autre facette, particulièrement importante, des activités du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a consisté à rechercher de nouveaux financements pour assurer le fonctionnement de l'association, à Paris comme à Alger. A ce titre, l'association a été soutenue financièrement en 2002 par différents organismes : Amnesty International Royaume-Uni ; Emmaüs France ; France Libertés ; la Mairie de Saint Feliu en Espagne ; *National Endowment for Democracy* (NED) ; Solidarité, Développement, Paix (SODEPAU) ; Solidarité nouvelle contre le chômage (SNC).

ACTIVITÉS AUPRES DES INSTANCES INTERNATIONALES

Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires

Suite à une rencontre informelle avec la FIDH, Mme Tamara Kunanayakam, Secrétaire du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, a annoncé qu'en raison du manque de moyens octroyés par les Nations unies, la priorité ne serait pas donnée au traitement des dossiers de l'Algérie. Sur les 3000 dossiers « Algérie » déposés depuis 1998, 140 seulement ont été mentionnés dans le rapport annuel du Groupe de travail pour l'année 1999 et 46 dans son rapport 2000. Face aux interrogations du Collectif, le Secrétariat du GTDF a expliqué ce petit nombre de dossiers traités par l'établissement de critères de recevabilité des dossiers par le Groupe de travail. De ce fait, de nombreux dossiers de disparu(e)s ont été écartés de la procédure d'examen du Groupe de travail de l'ONU.

Nassera Dutour, porte parole du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, accompagnée d'un représentant de la FIDH, Antoine Madelin, et de Mohamed Tahri, avocat des familles, a rencontré le 27 juin 2002, le Secrétariat du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées à Genève. 289 nouveaux dossiers de disparus y ont été déposés. Lors de cette réunion, il a été décidé de mettre en place une série de séances de travail entre le Collectif et le Groupe des Nations unies, durant lesquelles il s'agira d'étudier les dossiers au cas par cas. Ce traitement individuel permettra d'intervenir de nouveau auprès du gouvernement algérien qui n'a apporté, jusqu'à présent, que des réponses évasives et insuffisantes. Ces réunions seront l'occasion pour le

Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie de déposer de nouveaux dossiers, qui sont actuellement en cours de traitement à Paris et à Alger.

A la demande du CFDA, une première réunion de travail a eu lieu à Genève les 8 et 9 juillet 2002 avec la responsable du Secrétariat du GTDF, Tamara Kunanayakam et son adjointe. Cette réunion, qui venait en complément de la réunion du 27 juin, s'inscrivait dans le cadre de l'examen des modalités de fonctionnement du Groupe de travail et des critères de recevabilité des dossiers. Nassera Dutour, qui a déposé à cette occasion 160 nouveaux dossiers, et la Secrétaire du Groupe de travail ont examiné, cas par cas, les dossiers de disparu(e)s qui n'avaient pas été jugés recevables par le Secrétariat.

Ainsi, chaque information est désormais vérifiée auprès des familles originaires de l'ensemble du territoire algérien. Tous les dossiers complétés sont vérifiés de nouveau à Paris, dupliqués et expédiés au GTDF. Ces mises à jour constituent une tâche considérable pour le Collectif à Paris.

Pour cela, les deux bureaux de Paris et d'Alger sont en contact permanent, permettant une meilleure qualité du traitement des dossiers. La constitution et le dépôt auprès du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées sont une tâche primordiale dans la résolution du problème des disparitions forcées. Le Collectif des familles de disparu(e)s s'est donc efforcé de multiplier les contacts avec ce groupe en visant deux objectifs principaux : assurer le suivi des dossiers pris en charge par cette instance et effectuer de nouveaux dépôts.

Il reste toutefois de nombreux dossiers à traiter (environ 4000), dont certains nécessitent un complément d'informations pour pouvoir répondre aux critères posés par le Groupe de travail des Nations unies. Il s'agit alors de retourner les dossiers en Algérie, de mener de nouvelles enquêtes, de recontacter les familles concernées afin de compléter au mieux les informations sur la disparition de la personne.

Accords d'Association Algérie/ Union européenne et rencontres de Barcelone-Valence

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie et SOLIDA (Soutien aux Libanais détenus arbitrairement) ont préparé un colloque dans le cadre de la Coalition Euro-Méditerranéenne, en vue de la signature des accords d'association entre le Liban et l'Algérie, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part. Il s'agissait de mettre en exergue l'importance de la clause des droits de l'homme afin que l'Union européenne se charge de la faire respecter par les Etats parties. Les deux associations se sont ainsi réunies en Espagne dès le 20 avril 2002, autour du thème « Pouvoirs publics et disparitions forcées en Algérie et au Liban ». Ce colloque a réuni des familles venues d'Algérie et du Liban et leurs avocats, Amnesty International, l'Association catalane des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme du Barreau de Barcelone, la FIDH et SODEPAU. Un programme de travail à court terme a été élaboré et un appel à l'Union européenne a été lancé dans le cadre de l'accord d'association à venir.

Ces manifestations ont nécessité un long travail de préparation, au cours duquel nombre de juristes, avocats et familles de disparu(e)s ont été contactés et conviés. Deux mois ont été nécessaires à la réalisation de ce projet pour lequel il a d'abord fallu trouver des financements, prendre contact avec les associations en Algérie, au Liban, au Maroc et en Espagne, et assurer la communication et les démarches administratives (visas, rendez-vous, logistique, etc.).

Le 22 avril, jour de l'ouverture de la Conférence interministérielle de l'Union européenne à Valence, la délégation des familles libano-algériennes se sont rendues à Valence où elles ont été reçues au Parlement par deux députés espagnols, André Perello et Ramon Cardona, ainsi que par le Directeur de cabinet du Conseiller aux Affaires sociales de la région, Pedro Martinez Aparicio. Ces derniers se sont montrés très préoccupés et se sont engagés à intervenir personnellement auprès de l'Union européenne.

Une conférence de presse, organisée par les deux associations avec SODEPAU Valence, a eu lieu au Parlement avant que les familles et les militants des droits de l'homme ne se rassemblent peu après *Plaça de la Virgen*. Cette manifestation s'est achevée par une réunion publique, à l'initiative d'Amnesty International Valence, dans les locaux d'une section du Parti communiste. La presse espagnole a largement relayé cet événement.

L'Algérie et le Liban ont néanmoins signé avec l'Union européenne ces accords d'association (accord signé par l'Algérie le 22 avril 2002), lors de la réunion interministérielle qui s'est tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002.

Sensibilisation en vue de la ratification de l'Accord d'association

Le Collectif a poursuivi son action de sensibilisation, à l'invitation de la FIDH et du Réseau Euro-Méditerranéen, à Bruxelles, en participant à des rencontres sur le thème des accords d'associations. Le 6 juin 2002, Nasser Dutour et Yahia Assam de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme ont échangé avec Raimon Obiols, député européen et rapporteur des Accords d'associations sur une résolution qui accompagnerait l'avis conforme à la ratification.

Grâce à l'implication d'Andréa Subhan, fonctionnaire au Parlement européen (Unité des droits de l'homme), Nasser Dutour, porte-parole du Collectif, et Yahia Assam, chargé des relations avec les ONG pour la LADDH, ont rencontré deux parlementaires, Olga Zrihen (PSE) et Johann Van Hecke (PPE), le 11 juin 2002. Olga Zrihen s'est indignée de la ratification des accords alors que, selon elle, la situation relative aux droits de l'homme en Algérie est dramatique. Elle s'est proposée de contacter son groupe pour soutenir l'idée d'une audition dans le but d'explorer minutieusement ce problème. Johann Van Hecke, responsable des droits de l'homme de son groupe parlementaire, estime qu'il est essentiel qu'en guise de bonne foi l'Algérie accepte les visites des ONG et des rapporteurs spéciaux. Il préconise que cette demande soit explicitement formulée auprès du gouvernement. Johann Van Hecke s'est engagé à soumettre la proposition au Président du groupe parlementaire.

Le 10 juillet, la Commission des Affaires étrangères européenne, présidée par Elmar Brok (PPE-DE), procédait à l'audition de Nasser Dutour et d'Abderrahmane Khelil, membre de la LADDH. La porte-parole du Collectif a fait état du phénomène des disparitions forcées et a décrit l'enfer des familles de disparu(e)s. Abderrahmane Khelil, a quant à lui relaté des faits significatifs de la torture systématique qui s'est banalisée ; il a évoqué les conditions de détention dégradantes et dénoncé un déni de justice flagrant. Les députés européens, « émus et choqués » par les témoignages, se sont montrés préoccupés et ont réaffirmé leur engagement en faveur du respect des droits de l'homme. Toutes ces interventions ont donné naissance à un projet de résolution qui accompagnerait l'accord d'association.

Dans ce projet de résolution, présenté par Elmar Brok, la levée de l'état d'urgence, la garantie de l'indépendance de la justice, la lutte contre l'impunité, sont considérés comme des éléments majeurs, nécessaires au rétablissement de l'État de droit dans le pays. Il y est réaffirmé que « le respect des droits de l'homme et, notamment, le règlement de la question des disparus et l'abolition de toute forme d'impunité constituent des éléments essentiels du nouvel accord ». Ce projet de résolution a été adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires étrangères de l'Union européenne, le 6 septembre 2002 et a été annexé à l'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie, actuellement en cours de ratification par les parlements nationaux, et pour lequel le Parlement européen a donné son avis conforme le 10 octobre 2002.

L'annexion de ce projet de résolution constitue une première dans l'histoire des accords d'association entre l'Union européenne et des pays tiers. Cela laisse à penser que l'adoption définitive de l'Accord d'association sera subordonnée, au moins en partie, au respect de la clause des droits de l'homme, dont le problème des disparu(e)s fait partie intégrante.

Tournée au Canada du 1^{er} au 10 mars 2002

Dans le cadre de son action de sensibilisation, Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, représenté par Nassera Dutour, a effectué une tournée au Canada sur le thème : « le droit de savoir sur les disparitions en Algérie », à l'initiative d'associations canadiennes : Alternatives, Droits et démocratie, l'Association des droits de la personne au Maghreb.

Nassera Dutour a ainsi animé plusieurs discussions, rencontré de nombreuses personnalités politiques et syndicales, répondu à de nombreuses interviews et donné plusieurs conférences-débats, ainsi qu'une conférence de presse sur les disparu(e)s. Le 8 mars, journée de la femme, un lâcher de ballons a eu lieu devant le Consulat d'Algérie à Montréal. Chaque ballon portait le nom d'une femme algérienne disparue. La presse québécoise et algérienne a très largement couvert cette tournée.

Amnesty International Londres du 13 au 17 novembre 2002

Répondant à l'invitation de la section britannique d'Amnesty International, Nassera Dutour a rencontré durant ces trois jours des membres du Parlement britannique et de la Chambre des Lords, ainsi que d'autres personnalités politiques et membres d'ONG. Elle a aussi donné une conférence d'information aux membres du secrétariat international d'Amnesty International. Ce voyage s'est terminé par une réunion de travail avec tous les groupes britanniques d'AI qui travaillent sur des cas de disparitions forcées en Algérie.

Nassera Dutour a souligné à cette occasion l'importance des courriers envoyés par les groupes aux autorités algériennes (des cartes qui décrivent la situation de la disparition avec la photo de la personne), même si celles-ci ne répondaient jamais. Il a été suggéré aux membres de garder le contact avec les familles et conseillé de leur expliquer leur manière de procéder dans la recherche de leur proche. Il leur a également été expliqué qu'il était primordial d'informer les familles de disparu(e)s sur leurs droits pour les amener à user de tous les recours auprès de la justice algérienne, ainsi que devant toutes les instances internationales chargées des droits de l'homme.

Tournée en Allemagne du 2 au 11 décembre 2002

La porte-parole du Collectif a effectué un déplacement en Allemagne à l'invitation du groupe de coordination Algérie d'Amnesty International en Allemagne afin d'informer les groupes et certaines personnalités politiques sur le phénomène des disparitions forcées en Algérie. Cette tournée a débuté avec la rencontre à Berlin de la délégation Maghreb du Parlement allemand. L'actuel président du groupe a assuré qu'il porterait une attention particulière au dossier des disparus.

Nassera Dutour a ensuite rencontré Barbara Lochbihler, Secrétaire générale d'AI Allemagne et Ruth Jüttner, Rapporteur pour le Moyen-Orient d'Amnesty International. Il s'est agi de déterminer le type d'actions à réaliser. La Secrétaire générale d'AI a assuré qu'elle s'attacherait à suivre attentivement la ratification de l'Accord d'association par le Parlement allemand. Comme à Londres, Nassera Dutour a souligné l'importance de rester en contact avec les familles de disparus en leur écrivant pour leur expliquer le travail qu'ils réalisaient. Siegfried Helijas, Député chrétien et membre du Groupe de travail « politique extérieure » et du Comité pour la coopération et le développement économique du Bundestag, a également reçu Nassera Dutour et s'est informé du phénomène des disparitions dans sa globalité. Le député s'est proposé de prendre rendez-vous avec le groupe de parlementaires chargé du Maghreb pour échanger à ce sujet. Par ailleurs, la porte-parole du Collectif a pu exposer lors d'un déjeuner avec le Comité des droits de l'homme et en présence de sa présidente, Christa Nickels, toutes les actions du Collectif et les objectifs de l'association. Christa Nickels, très émue par le drame que vivent les familles de disparu(e)s, a décidé de parrainer le fils de Nassera Dutour, Amine Amrouche, disparu le 30 janvier 1997.

A Hanovre, les 4 et 5 décembre 2002, une conférence publique a eu lieu en présence de journalistes et s'est poursuivie par une discussion avec le groupe d'Amnesty International Hanovre, après un entretien avec Jochen Möller, Rapporteur pour le Maghreb du Ministère allemand des Affaires étrangères. Le maire de Hanovre a accueilli la porte-parole du Collectif à la mairie et leur échange a notamment porté sur la ratification des Accords d'association.

Cette tournée s'est achevée par la visite des groupes d'Amnesty dans cinq villes : Friedrichsdorf, Waiblingen, Dachau, Munich, et Ingolstadt. Comme dans les autres villes, des conférences publiques et des débats ont été organisés, ainsi que des rencontres avec la presse.

CONCLUSION

Malgré toutes les activités entreprises en 2002, les inquiétudes subsistent. C'est notamment le cas pour la politique de la CNCPPDH qui a annoncé qu'elle joindrait une proposition visant à créer une Commission d'enquête sur les disparitions forcées. Il s'agirait cependant d'une Commission algérienne, étroitement liée aux autorités et dont on peut douter de l'impartialité et de l'indépendance. Par ailleurs, le projet concernant l'indemnisation des familles en lien avec l'octroi d'un certificat de décès est toujours d'actualité. Il est donc nécessaire de rester vigilant sur l'évolution de ces projets.

Pour ce qui concerne les activités du Collectif, l'année 2003 est porteuse de grands espoirs quant au renforcement de la structure en Algérie. En effet, il apparaît nécessaire d'ouvrir deux nouveaux bureaux à Oran et Constantine, devant l'augmentation des dossiers en provenance de ces wilayas. En outre, le Collectif devrait se doter d'un site Internet, constituant une véritable vitrine du CFDA. De même, la base de données sera mise à jour et alimentée régulièrement. Mais pour tout cela, l'obtention de financements devient de plus en plus importante et ce sera l'une des activités privilégiées du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie.